



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.11

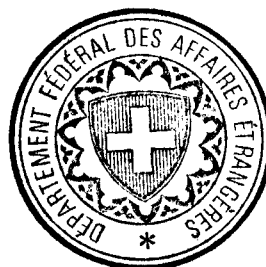
Notification
aux Etats parties à l'Accord instituant
la Conférence européenne de biologie moléculaire,
conclu à Genève le 13 février 1969

Adhésion de la Turquie

Le 15 juillet 1993, la République de Turquie a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument d'adhésion à l'Accord.

Conformément à ses articles III, paragraphe 2, et XI, paragraphe 4.b), l'Accord est entré en vigueur pour la République de Turquie le 15 juillet 1993.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article XI, paragraphe 7, de l'Accord.



Berne, le 13 août 1993